

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 Octobre 2021

En l'an 2021, le 13 Octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.  
Date de la convocation : 7 Octobre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Patrick Rames, Claude Pégourié, Jean-Michel Périé.

Absent excusé : Thibaut Lafon

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est voté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour

1. Délibération modificative budgétaire : factures de Fabrice Bessac
2. Fixation des prix des fermages 2021
3. Maîtrise d'ouvrage bâtiment Leplant : délibérations
4. Proposition copieur couleur
5. Compte rendu de la visite de la commission « petit patrimoine » du Grand-Figeac
6. Point camping
7. Cérémonie Hommage du 23/10
8. Questions diverses

## 1. Délibération modificative budgétaire : factures de Fabrice Bessac

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un artisan a fait parvenir en mairie des factures de travaux de 2020. Il s'avère que ceux-ci ont été oubliés lors de la préparation du BP 2021 et n'ont pas été inscrits au budget primitif. Il y a lieu donc de voter une décision modificative.

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :**

**- la modification budgétaire suivante :**

**Investissement :**

Dépenses		Recettes	
Opération 11 – compte 2181	+ 1 320,00		
Opération 12 – compte 21312	+ 1 037,00		
Opération 33 – compte 2135	+ 607,00		
<b>Total</b>	<b>+ 2 964,00</b>		

**Fonctionnement :**

Dépenses		Recettes	
Compte - Chapitre	Montant	Compte - Chapitre	Montant
61524 : entretien bois et forêts	- 2 964,00		
<b>Total dépenses</b>	<b>- 2 964,00</b>		

## **2. Fixation des prix des fermages 2021**

Le taux est fixé par arrêté préfectoral. L'augmentation de 1,09% sera donc appliquée pour l'année 2021.

## **3. Maîtrise d'ouvrage bâtiment Leplant : délibération**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1er octobre 2021. Deux bureaux d'architecte ont répondu : le cabinet de Monsieur Gobert et celui de Monsieur Charras.

Le SDAIL avait étudié les documents préliminaires et fixé, en fonction d'un barème national, à 12,9 % le montant des honoraires architecte/bureau d'études.

Monsieur Gobert a fourni une offre à 7,20 % (qui pouvait être qualifiée d'offre anormalement basse).

Monsieur Charasse qui a fourni une offre à 13,6 %.

On qualifie d'offre anormalement basse une proposition se situant nettement en dessous du taux moyen. Ici en l'occurrence le montant de référence était celui fourni par le SDAIL à 12,9 %

Il a été demandé des compléments d'information à Monsieur Gobert. Les 2 architectes ont ensuite été convoqués. Monsieur Charras a fait une nouvelle proposition, passant ses honoraires partagés avec le bureau d'études de 13,6 % à 12,9 %.

C'est Monsieur Gobert qui a été choisi. Patrick Rames précise qu'il a fait pencher la balance en ayant une voix prépondérante. Il a choisi l'offre la plus basse, prenant en compte le fait qu'il gère des fonds publics.

Une étude de sol pour savoir s'il est possible de charger le bâtiment de poids supplémentaire doit être effectuée.

Madame la Sous-Préfète ayant été reçue à Saint-Sulpice a fait savoir qu'il conviendrait de venir à son cabinet avec tous les éléments dès que ceux-ci seraient en notre possession. En tout état de cause le financement DETR serait de 50 000 € en tout et non pas par appartement comme il a pu l'être évoqué précédemment.

Il conviendra également de lancer la procédure d'achat du bâtiment dès le début 2022 pour obtenir le financement DETR.

## **4. Proposition copieur couleur**

Une proposition d'échanger le photocopieur noir et blanc actuellement loué 69,74 euros TTC par mois pour un appareil couleur au montant de 71,82 euros par mois a été proposée par notre fournisseur. Il s'agit d'une augmentation de 25 € par an.

La question est posée d'acheter un photocopieur plutôt que de le louer vu le coût important à l'année.

Cependant le prix d'achat, l'entretien et le remplacement inévitable de certaines pièces au fil des ans rendent peu envisageable cette opération.

La proposition est donc adoptée à l'unanimité .

## **5. Compte rendu de la visite de la commission « petit patrimoine » du Grand-Figeac**

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé de demander une subvention « restauration du petit patrimoine » aux services compétents du Grand Figeac.

Deux dossiers contenant un descriptif, des photos et un devis ont été transmis fin août concernant la croix des Costes (située dans le premier virage après la maison de Maurice Chalié) et celle du Mas de Castel. Il a été décidé d'établir deux demandes différentes : en effet, les deux édifices ne sont pas dans le même état ; il a été envisagé qu'une aide puisse être apportée à la restauration de l'une et pas de l'autre.

Une visite sur site par les services compétents a été effectuée le 11 octobre. À la suite de ce rendez-vous des remarques ont été faites et il a été demandé à Monsieur Salaün, artisan, de bien vouloir reprendre son devis afin d'en tenir compte.

En voici les recommandations

### Croix des Costes :

- La base du socle apparaît fendue : à reprendre.

- La pierre carrée en haut du socle est à garder même si elle a un éclat à l'arrière (voir éventuellement pour une greffe).

- Prévoir le nettoyage de la croix.

- L'ensemble sera remonté au mortier de chaux ; prévoir des joints fins.

### Croix du Mas de Castel :

- L'ensemble du bâti est penché et est envahi de plantes.
- Dévégétaliser l'ensemble.
- Rebâtir complètement le socle, y compris l'assise ; prévoir un enduit au mortier de chaux avec finition lissée.
- Garder la pierre plate posée au-dessus du socle.
- Remplacer le petit socle avec la croix ; prévoir un nettoyage.

En pièce jointe : devis de Cyril Salaün actualisé pour un montant TOTAL de 5 660 euros HT.

Après discussion au conseil municipal de ce jour il est décidé d'attendre le montant de l'aide ou des aides afin de déterminer la possibilité financière ou non de participer à l'entretien du petit patrimoine de notre commune.

## **6. Point camping**

Comme décidé lors du conseil municipal extraordinaire réuni le 29 septembre à 11h 30, un huissier a apporté à la gérante du camping un document contenant le congé et l'offre de renouvellement du bail et ce, six mois avant la date du renouvellement de ce dernier, comme le veut la loi.

Patrick Rames et Claudine Landes s'étaient préalablement rendus au camping et en avaient averti Monsieur et Madame Danckaert.

Le conciliateur, Monsieur Marty doit revenir le 21 octobre pour faire le point concernant les formalités entreprises.

Afin de conserver l'accès à certaines parcelles et à la station d'épuration, deux solutions sont envisageables : créer une nouvelle parcelle ou conserver les choses en l'état en les assortissant d'une servitude.

Il conviendra également de faire appel à un géomètre pour borner l'accès à la plage afin d'éviter au maximum les soucis de cohabitation entre le camping et les utilisateurs de cette dernière.

Restera à gérer le problème de la terrasse.

## **7. Cérémonie Hommage du 23/10**

La cérémonie en l'honneur de Jean-Jacques Raffy devant avoir lieu le 23 octobre, il convient d'en assurer l'organisation.

L'aménagement de la partie dédiée au souvenir se trouvant en haut du village est terminée grâce à la coopération de certains élus et d'habitants venus s'associer à Maurice Chalié.

Il est décidé que la cérémonie et les discours auront lieu sur la partie haute du village, à proximité de La Croix, et qu'ensuite il sera proposé aux participants de se déplacer vers l'école à fin de dévoiler la plaque « Ecole Jean Jacques Raffy ».

Le pot de l'amitié aura lieu ensuite dans la cour de l'école ou sur la place de l'église suivant le nombre de participants.

L'inconnu réside dans le nombre de personnes qui seront présentes et le temps qu'il fera ce jour là.

Il convient cependant d'être vigilant sur la manière dont le stationnement sera organisé afin d'éviter les embouteillages au sein du village. Il est décidé de fermer la route en bas et en haut du village, d'inviter les gens à se garer sur les parkings aménagés. Un service de navettes sera organisé afin d'amener les participants sur les lieux des discours et des inaugurations.

## **8. Questions diverses**

- Plan communal de sauvegarde :

Les élus ont participé à un exercice visant à activer le poste de commandement en cas de nécessité impérieuse. En 15 minutes quatre d'entre nous se trouvaient déjà à la mairie.

En 45 minutes cinq étaient présents ce qui constitue 50 % des personnes mobilisables, pourcentage très acceptable sachant que certains se trouvaient sur leur lieu de travail et que d'autres n'ont pu être joints par téléphone par Patrick Rames ou Claudine Landes faute de réseau. Ceci a été signalé en préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion prend fin à 22h40.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 novembre à 20h30